



Étudier au Cégep de Valleyfield
Candidat à l'extérieur du Canada
Document d'information – mobilité entrante

Table des matières

Étudiants étrangers voulant faire un stage ou une session d'études au Québec.....	3
Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM).....	3
Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) 116\$	4
Conditions d'admission	4
Documents requis lors de la demande.....	4
Capacité financière.....	5
Permis d'études (150\$)	6
Conditions d'admissibilité	6
Document requis lors de la demande	6
Données biométriques	8
Bourse d'exemption de droits de scolarité supplémentaires	9
Clientèle cible	9
Conditions d'admission	10
Bourse d'excellence.....	11
Clientèle cible	11
Conditions d'admissibilité	12
Autorisation de voyage électronique	12
Numéro d'assurance sociale (NAS)	13
Documents à fournir.....	13
Régie de l'assurance maladie du Québec.....	14
Compte bancaire	14
Résidences.....	15
Collège de Valleyfield	15
Logement privé.....	17
Activités étudiantes.....	17
Installations sportives.....	17
Soutien à la réussite	18
Psychosociale.....	18
Service d'orientation	18
Service d'aide à l'intégration des étudiants (SAIDE).....	18
Centre d'aide en français (CAF)	18
Centre d'aide en anglais	18
Acronymes importants à connaître.....	19
Budget approximatif.....	20
Dépenses	20
Coordonnées	21
Médiagraphies.....	22



Étudiants étrangers voulant faire un stage ou une session d'études au Québec.

Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM)

Un des premiers documents essentiels à obtenir pour démarrer vos démarches migratoires est votre avis d'admission de l'établissement de votre choix. Pour se faire, vous devez vous [inscrire au SRAM en tant qu'étudiant étranger](#). Ce service gère les admissions dans les cégeps de la grande région métropolitaine.

Pour faire une demande d'admission, vous devrez avoir en main les documents suivants :

- Carte de crédit pour effectuer le paiement de votre demande d'admission;
- Certificat de naissance de l'état civil;
- Relevés de notes des trois dernières années du lycée, le relevé de notes des examens du baccalauréat, le diplôme du baccalauréat et les relevés de notes des études postsecondaires de l'IUT.

Une fois le processus d'analyse terminé, le Cégep vous enverra un avis d'admission en trois copies par la poste.

À votre arrivée au Cégep, vous aurez à payer les frais de scolarité, des droits afférents et des droits de toute autre nature à chacune de vos sessions.

Le paiement doit se faire à votre arrivée au Cégep avant que les cours ne débutent.



Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) 116\$

Première étape de vos démarches, [ce document délivré par le gouvernement du Québec pour pouvoir faire un séjour d'études de plus de 6 mois.](#)

Conditions d'admission

«Pour être admis dans un établissement d'enseignement du Québec, vous devez démontrer des acquis scolaires équivalents à ceux exigés des étudiants québécois.

Pour le premier cycle universitaire, il s'agit du diplôme d'études collégiales (DEC) préuniversitaires, sanctionnant deux années d'études après le secondaire, soit 13 années de scolarité au total. Certaines universités peuvent accueillir des étudiants ayant terminé 12 années de scolarité. Le programme universitaire sera alors prolongé d'une année.

Pour le collégial, l'exigence correspond au diplôme d'études secondaires (DES) sanctionnant 11 années d'études.»¹

Documents requis lors de la demande

Pour faire votre demande, vous devrez rassembler les documents suivants :

- photo d'identité récente, format passeport (35 mm X 45 mm);
- paiement des frais d'examen de la demande (116\$);
- photocopie lisible des pages d'identité de votre passeport où figurent les renseignements personnels, la photo et la durée de validité du passeport;
- lettre d'admission du registrariat de l'établissement d'enseignement que vous fréquenterez;
- originaux ou photocopies des preuves de capacité financière;
- preuve que vous détiendrez une assurance maladie et hospitalisation au Québec pour la première année de validité de votre CAQ pour études et que vous continuerez à disposer des fonds nécessaires pour couvrir l'achat d'une telle assurance pour toute la durée de vos études. (Les étudiants qui fréquenteront l'université n'ont pas à fournir de preuve d'assurance.)²

¹ [Immigration, Francisation et Intégration Québec – Conditions d'admissibilité](#)

² [Documents requis selon le pays ou le territoire](#)

Capacité financière

Le Gouvernement exige que vous fournissiez une preuve de ressources financières suffisantes lors de votre demande.

une personne de moins de 18 ans	6 270 \$ CAN
une personne de 18 ans et plus	12 538 \$ CAN

Vous devrez joindre une copie des documents suivants :

- *preuve récente de virements de fonds ou toute autre pièce faisant état de vos avoirs et d'autres sources de revenus ;*
- *autorisation récente de transfert de fonds de l'Office du contrôle des changes de votre pays d'origine ou de résidence (si votre pays limite la sortie de fonds) ;*
- *confirmation officielle récente d'attribution de bourse d'études précisant les montants mensuels et annuels à recevoir ;*
- *relevés récents de salaire, lettre(s) de banque (PDF, 23 Ko) indiquant le solde, etc.*
- *Le plus récent avis de cotisation à un régime d'imposition du revenu, précisant le revenu annuel ;*
- *relevé bancaire des trois derniers mois avec solde actuel indiquant le titulaire du compte;*
- *lettre de banque indiquant le solde actuel ou carnet de banque à jour et preuve de propriété du carnet.³*

Immigration,
Francisation
et Intégration

Québec

[Accueil](#) [Plan du site](#) [Pour nous joindre](#) [Québec.ca](#) [Questions et réponses](#)

[English](#)

[Pour faire votre demande, cliquez ici](#)

³ [Capacité financière](#)

Permis d'études (150\$)

Le permis d'études est, quant à lui, [un document délivré par le gouvernement du Canada et qui permet aux étudiants étrangers d'étudier dans un établissement d'enseignement désigné.](#)

Le permis d'études est habituellement valide pour toute la durée de votre programme d'études plus 90 jours.

Noter qu'il est possible, avec un permis d'études, de travailler à temps partiel sur le campus.

Conditions d'admissibilité

Vous pouvez étudier au Canada si vous répondez aux exigences suivantes :

- *Vous êtes inscrit dans un établissement d'enseignement désigné (EED);*
- *Vous montrez des documents prouvant que vous avez les moyens de payer :*
 - *vos frais de scolarité;*
 - *vos frais de subsistance, pour vous et les membres de votre famille qui vous accompagnent au Canada;*
 - *les coûts de transport de retour pour vous et les membres votre famille qui vous ont accompagné au Canada;*
- *Vous êtes respectueux des lois, n'avez aucun casier judiciaire et ne présentez pas de risque pour la sécurité du Canada. Vous devrez peut-être fournir un certificat de police.*
- *Vous êtes en bonne santé. Vous devrez peut-être subir un examen médical.*
- *Vous pouvez convaincre un agent d'immigration que vous quitterez le Canada à la fin de vos études.⁴*

Document requis lors de la demande

- *une **lettre d'admission** (d'acceptation) d'un établissement d'enseignement désigné (EED);*
- *un passeport ou un titre de voyage valide;*
- *la preuve que vous avez les moyens de subvenir à vos besoins ainsi qu'à ceux des membres de votre famille qui vous accompagnent, pendant votre séjour au Canada.⁵*

⁴ [Permis d'études – conditions d'admissibilité](#)

⁵ [Obtenir un permis d'études – obtenir les documents requis](#)

Capacité financière

«Vous devez prouver que vous pouvez subvenir à vos besoins et à ceux des membres de votre famille qui vous accompagnent, pendant que vous êtes au Canada.

Vous pouvez prouver que vous disposez de ressources financières au moyen :

- de la preuve d'un compte bancaire au Canada à votre nom, si vous avez viré de l'argent au Canada;
- d'un certificat de placement garanti (CPG) d'une institution financière canadienne participante;
- de la preuve d'un prêt d'étudiant/d'études émis par une banque;
- de vos états bancaires des quatre derniers mois;
- d'une traite bancaire qui peut être convertie en dollars canadiens;
- de la preuve que vous avez payé vos frais de scolarité et de logement;
- d'une lettre de la personne ou école qui vous donne de l'argent;
- de la preuve de fonds versés au Canada, si vous avez une bourse d'études ou faites partie d'un programme d'études financé par le Canada⁶».

Fonds nécessaires pour une année : 11 000\$



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

MENU ▾

[Accueil](#) > [Immigration et citoyenneté](#) > [Étudier au Canada à titre d'étudiant étranger](#) >

Permis d'études : Présenter une demande

[Pour présenter une demande, cliquez ici.](#)

⁶ [Certificat d'acceptation du Québec](#)



Données biométriques

Depuis janvier 2020, les demandeurs doivent fournir leurs données biométriques. En règle générale, les demandeurs de permis de travail ou de permis d'études doivent fournir leurs données biométriques.

Voici l'extrait :

«Après que vous nous avez envoyé votre demande, si vous devez fournir vos données biométriques, nous vous enverrons une lettre dans laquelle nous vous indiquerons comment procéder et où aller. La plupart des personnes qui demandent un permis d'études doivent fournir leurs données biométriques. Vous disposerez de 30 jours pour le faire (en personne).

- *Si vous avez présenté votre demande en ligne*
 - *La lettre est envoyée dans la boîte de messages de votre compte dans les 24 heures suivant la présentation de votre demande. Vous recevrez un courriel pour vous informer que vous avez reçu un nouveau message.*
- *Si vous avez présenté votre demande par la poste*
 - *La lettre vous est envoyée par la poste environ deux semaines après la réception de votre demande. Le moment auquel vous recevrez la lettre dépend de divers facteurs, entre autres, la vitesse de votre service postal.*

Si nous approuvons votre demande, nous vous enverrons :

- *une lettre d'introduction pour confirmer l'approbation de votre demande. Cette lettre n'est pas votre permis d'études. Vous devez la montrer à l'agent d'immigration à votre arrivée au Canada.*
- *une autorisation de voyage électronique (AVE) ou un visa de visiteur (visa de résident temporaire) pour entrer au Canada.*
 - *Si vous êtes originaire d'un pays visé par l'AVE, la lettre d'introduction vous donnera de l'information sur votre AVE. En outre, l'AVE :*
 - *sera liée à votre passeport. Il est donc important que vous voyagiez avec le passeport que vous avez utilisé pour demander votre permis d'études;*
 - *sera valide pendant cinq ans ou jusqu'à l'expiration de votre passeport, selon la première de ces éventualités.*
 - *Si vous êtes originaire d'un pays visé par l'obligation de visa de visiteur, le visa :*
 - *sera dans votre passeport. Vous devez entrer au Canada avant qu'il n'expire.*
 - *indiquera si vous pouvez entrer au Canada seulement une fois (visa à entrée unique) ou si vous pouvez entrer au Canada plusieurs fois (visa à entrées multiples).»⁷*

En France, vous pouvez vous rendre à des bureaux France CRDV à Paris (82 rue d'Hauteville) ou à Lyon (20 rue de la Villette).

⁷ [Permis d'études – après avoir présenté une demande](#)



Bourse d'exemption de droits de scolarité supplémentaires

Financé par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et géré par la Fédération des cégeps, ce programme s'adresse aux étudiants internationaux à temps plein inscrit dans un programme technique. S'il bénéficie de ce programme, l'étudiant profite d'une exemption pour la durée normale de son programme (3 ans). Il doit prouver, tout au long de son cheminement, de la réussite de ses cours pour garder son exemption. Pour les étudiants de nationalité française, il n'y a pas de frais de scolarité, mais seulement des frais afférents.

Clientèle cible

« Le premier quota d'exemptions est accordé en privilégiant les candidatures provenant de régions prioritaires, soit les pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, des Amériques (particulièrement le Brésil et le Mexique) et de l'Asie (particulièrement la Chine, l'Inde et le Japon).

Le deuxième quota d'exemptions ciblé est attribué exclusivement aux candidatures en provenance de l'un des 44 pays de l'espace francophone (liste 1) détenant un Indice de développement humain (IDH) faible, modéré ou élevé, admis à un programme d'études technique dans un cégep ou collège privé agréé aux fins de financement dans une région du Québec hors de la région de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le nombre d'exemptions accordées à des étudiants inscrits dans des cégeps anglophones est d'un maximum de 5% du nombre total des exemptions offertes.

Liste

1 :

Albanie, Algérie, Arménie, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Égypte, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Laos, Liban, Macédoine, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Moldavie, Niger, République centrafricaine, République de Maurice, République démocratique du Congo, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Viêt Nam.»⁸

⁸ [Fédération des Cégeps – Bourse de courts séjours](#)



Conditions d'admission

«Être un étudiant international, soit une personne qui :

- Vient séjourner au Québec pour y étudier et qui en fait sa principale activité
- N'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent au sens des lois et de la réglementation fédérale sur l'immigration et la protection des réfugiés et la citoyenneté.

Pour être admissible au Programme des exemptions des droits de scolarité supplémentaires exigibles aux étudiants internationaux, l'étudiant doit tout d'abord vérifier les critères de sélection déterminés par l'établissement d'enseignement collégial auquel il est inscrit.

Pour être admissible à recevoir l'exemption, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Être admis ou inscrit à temps complet dans un programme de formation technique en vue d'y obtenir un diplôme d'études collégiales (DEC) technique;
- Ne pas être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- Être détenteur d'un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études émis par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (MIDI) et d'un permis d'études émis par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et les maintenir valides et conformes pour toute la période d'études visée par l'exemption de droits de scolarité supplémentaires;
- S'efforcer de réussir le programme auquel il est inscrit;
- Être en mesure de satisfaire aux exigences de capacité financière minimale requise par IRCC, soit d'au moins 13 000 \$ par étudiant seul, par période de douze mois.»⁹

Il est important de noter que c'est le Cégep de Valleyfield qui fera le dépôt de candidature. Si vous êtes intéressé par cette bourse, il faudra contacter la conseillère pédagogique rapidement pour connaître la procédure.

Pour plus amples informations, [cliquez ici](#).

⁹ [Fédération des Cégeps – programmes de mobilité et bourses](#)



Bourse d'excellence

Financé par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et géré par la Fédération des cégeps, ce programme s'adresse aux étudiants internationaux à temps plein inscrit dans un programme technique. L'étudiant récipiendaire recevra une bourse de 14 000\$ en plus de l'exemption de ses frais de scolarité. Il recevra aussi une protection d'assurance maladie offerte par la Régie d'assurance maladie du Québec.

Les dossiers des candidats sont évalués, entre autres, en fonction des résultats scolaires antérieurs, de la qualité de la lettre de motivation, des lettres de recommandation, de la connaissance de la langue, etc.

Clientèle cible

« Les bourses d'excellence sont attribuées exclusivement aux candidatures en provenance de l'un des 44 pays de l'espace francophone détenant un Indice de développement humain (IDH) faible, modéré ou élevé (liste 1), admis à un programme d'études technique dans un cégep ou un collège privé agréé aux fins de financement situé dans une région du Québec hors de la région du CMM.

Liste 1 : Albanie, Algérie, Arménie, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Égypte, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Laos, Liban, Macédoine, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Moldavie, Niger, République centrafricaine, République de Maurice, République démocratique du Congo, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Viêt Nam.»¹⁰

¹⁰ [Fédération des cégeps – Bourses d'excellence](#)



Conditions d'admissibilité

« Pour être admissible au versement de la bourse, l'étudiant international doit remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, ni avoir présenté une demande de résidence permanente en vertu des lois canadiennes en matière d'immigration;
- Être inscrit à temps plein dans un programme de formation technique menant à un DEC dispensé dans un établissement d'enseignement collégial du Québec;
- Satisfaire aux conditions d'admission du programme d'études souhaité ainsi qu'aux exigences lui permettant d'obtenir un DEC au terme de son séjour d'études au Québec. »¹¹

Il est important de noter que c'est le Collège de Valleyfield qui fera le dépôt de candidature. Si vous êtes intéressé par cette bourse, il faudra contacter la conseillère pédagogique rapidement pour connaître la procédure.

De plus, sachez que vous devrez fournir votre curriculum vitae à jour, une lettre de motivation ainsi que deux recommandations lors du dépôt.

Pour plus d'information, [cliquez ici](#).

Autorisation de voyage électronique

Comme mentionné ci-haut, l'AVE vous sera délivré lors de l'acceptation de vos données biométriques :

- « une autorisation de voyage électronique (AVE) ou un visa de visiteur (visa de résident temporaire) pour entrer au Canada. »¹²

¹¹ [Fédération des Cégeps – Bourse d'excellence – conditions d'admissibilité](#)

¹² [Fédération des Cégeps – Permis d'études – Après avoir présenté une demande – Empreinte digital](#)



Numéro d'assurance sociale (NAS)

Ce numéro à 9 chiffres, émis par le gouvernement du Canada, est essentiel pour travailler au Canada. Chaque NAS est unique et ne peut légalement être utilisé par quelqu'un d'autre.

Documents à fournir

« *Permis d'études délivré par IRCC indiquant que vous êtes autorisé à travailler au Canada, qui doit répondre à l'un ou l'autre des critères suivants :*

- *permis d'études précisant que le titulaire « peut accepter un emploi » ou « peut travailler » au Canada;*

Vous devrez aussi remettre *“une pièce justificative indiquant votre nom usuel. Ce type de document est nécessaire si le nom figurant sur votre document principal est différent de celui que vous utilisez en ce moment. »*¹³

Vous pouvez [présenter une demande](#) par la poste ou en personne.

Lors d'une embauche pour un travail à temps partiel, votre employeur vous demandera votre numéro d'assurance sociale pour compléter votre dossier d'employé. Avant l'embauche, **ne donnez jamais votre numéro d'assurance sociale.**

¹³ [Gouvernement du Canada – Numéro d'assurance sociale – Avant de présenter une demande](#)



Régie de l'assurance maladie du Québec

En tant qu'étudiant étranger, vous êtes dans [l'obligation de souscrire à une assurance maladie et hospitalisation](#) pour vous ainsi que les personnes à votre charge le cas échéant.

Certains pays ont cependant des ententes de réciprocité avec la Régie de l'assurance maladie du Québec. Ces ententes vous permettent d'être couverts par le régime au Québec.

Pour voir la liste des pays, [cliquez ici](#).

Si vous êtes résidents de l'un de ces pays, vous devrez faire des démarches pour obtenir une preuve que vous bénéficiez du régime de santé de votre pays d'origine.

Vous devrez par la suite contacter la Régie de l'assurance maladie du Québec pour ouvrir votre dossier et envoyer certains formulaires.

À votre arrivée au Collège de Valleyfield, vous devrez vous rendre à un comptoir de service avec tous ces documents pour faire votre demande. Il est important de noter qu'il faudra fournir une photo de type passeport lors de la demande.

Compte bancaire

Si vous désirez travailler pendant votre séjour, il faudra ouvrir un compte bancaire pour que votre paie y soit déposée. Vous pouvez aussi ouvrir un compte sans avoir de travail si vous le désirez.

Sachez cependant qu'il n'y a pas de cartes bleues comme en France au Québec. Nous fonctionnons avec une carte de crédit ainsi qu'une carte bancaire.

Rassurez-vous, votre carte bleue fonctionnera au Québec, mais le concept est méconnu.


Résidences

Collège de Valleyfield

Plusieurs options s’offrent à vous pour vous loger. Vous pouvez habiter dans l’une des résidences du Collège, dans une résidence privée ou encore dans un appartement.

Voici les différentes options pour les résidences du Collège :

	Aile G	Aile R		
	Occupation simple	Occupation simple	Occupation double	Occupation triple
Prix*	270\$/ mois	445\$/ mois	375\$/ mois	320\$/ mois
Commodité	-Lit -Bureau -Bibliothèque -Lavabo -Armoire de rangement	-Lit -Bureau de travail -Armoire de rangement -Coin cuisine (évier, plaque chauffante, réfrigérateur, four micro-onde, table et chaises) -Salle de bain privé avec douche		
Inclusion	-Cuisine commune -Toilettes et salles de bain communes -Électricité et chauffage -Internet Haute vitesse -Ascenseur	-Cuisine commune -Salle d’études -Aire de détente extérieure -Pièce commune avec téléviseur -Buanderie (\$) -Électricité et chauffage -Internet haute vitesse -Ascenseur		



Service offert	-Bail de 10 mois (août à mai) -Possibilité de prolonger à la semaine -Cafétéria et salles de classes se trouvant dans le même bâtiment	-Bail de 10 mois (août à mai) -Possibilité de bail de 11 ou 12 mois -Possibilité de prolonger à la semaine
Heure d'ouverture	-7 jours/ semaine -24 heures/ 24 -Les visiteurs doivent quitter à 23h00	
À se procurer	-Oreiller -Literie -Housse de matelas -Casseroles et vaisselle** -Il est conseillé d'avoir un petit réfrigérateur puisqu'il s'agit d'une cuisine commune	-Oreille -Literie -Housse de matelas -Casseroles et vaisselles**

*Prix pour Automne 2019

**Le Collège pourra vous prêter certains accessoires de cuisine

Vous devez nous contacter pour réserver une chambre aux résidences du Collège.



Logement privé

Certains propriétaires louent des chambres dans leur résidence privée. Les chambres sont souvent complètement meublées et près du cégep.

Si aucune de ses options ne vous intéresse, vous pouvez louer un logement près du Collège. Certains étudiants ayant déjà un logement cherchent parfois des locataires.

Certaines informations sont à prendre en compte avant de louer un logement :

- Le bail est habituellement d'une durée de 1 an. Vérifiez auprès du propriétaire si vous pouvez partir plus tôt si souhaitez; Sinon, le bail est souvent daté du 1^{er} juillet
- Vous devrez [ouvrir un compte avec Hydro-Québec](#), la société d'État qui fournit l'électricité et effectuez les paiements. Cependant, certains logements offrent dans le prix l'électricité et le chauffage;
- Si vous le désirez, vous pouvez ouvrir un compte soit avec Videotron ou Bell par exemple pour avoir Internet à votre logement.
- Le Collège de Valleyfield possède un peu de mobilier qu'il pourra vous prêter le temps de votre séjour. Il faudrait cependant s'organiser pour le déménagement de celui-ci.

Activités étudiantes

Le Collège de Valleyfield possède une programmation très riche en activités socioculturelles et sportives.

Nous vous encourageons à vous inscrire à l'une de ces activités pour vivre une expérience encore plus complète et enrichissante!

[Cliquez ici pour connaître les activités sportives](#)

[Cliquez ici pour connaître les activités socioculturelles](#)

Installations sportives

Vous avez accès gratuitement à la salle d'entraînement du cégep ainsi qu'à la piscine du centre sportif situé tout près du cégep (4\$ par visite).



Soutien à la réussite

Psychosociale

La distance, la nouveauté et la charge de travail scolaire peuvent devenir difficiles à gérer. Si vous en ressentez le besoin, il est possible de prendre rendez-vous avec le service psychosocial. À votre arrivée, l'équipe responsable des étudiants internationaux vous présentera ce service.

Service d'orientation

Si vous cherchez des conseils en orientation, il vous est possible de consulter une conseillère en orientation. Un service de placement pour des emplois à temps partiel est aussi offert.

Service d'aide à l'intégration des étudiants (SAIDE)

Soutien spécifique disponible pour votre intégration aux études collégiales si vous avez un diagnostic médical.

Centre d'aide en français (CAF)

Soutien en langue pour les étudiants de tous programmes. Suivi de neuf semaines avec un tuteur.

Centre d'aide en anglais

Collaboration et entraide sont au rendez-vous au Learning Center. Il est possible d'avoir l'aide d'un tuteur à raison d'une heure par semaine.



Acronymes importants à connaître

API : Aide pédagogique individuelle

CAQ : Certificat d'acceptation du Québec

COLVAL : Collège de Valleyfield

COOP : Association coopérative étudiante

DEC : Diplôme d'études collégiales

EUF : Épreuve uniforme de français

PE : Permis d'études

RAMQ : Régie d'assurance maladie du Québec

Budget approximatif

Dépenses

Item	Euros	Dollars canadiens
Manuels	165 euros	Environ 300 \$
Admission au SRAM	65 euros	85 \$ sauf pour ECD
Certificat d'acceptation du Québec	74 euros	112 \$
Permis d'étude	99 euros	150 \$
Données biométriques	56 euros	85 \$
Frais afférents	336 euros	510 \$
Fonds nécessaires pour une année (pour le CAQ)	8 265 euros	12 538 \$
Logement	Entre 172 et 297 euros	Entre 270\$ et 450\$/ mois

Il est conseillé de prévoir un montant de 12 300\$ pour l'année complète (nourriture, vêtements chauds, activités sociales, voyages, nourriture).

Vérifier la conversion de la monnaie : [Convertisseur de devises](#)

Coordonnées

Poste	Prénom et nom	Courriel	# de téléphone
Conseillère pédagogique	Ann Quesnel	ann.quesnel@colval.qc.ca	450-373-9441 #529
Aide pédagogique individuelle	Gaston Girard	gaston.girard@colval.qc.ca	450-373-9441 # 404
Agente adm principale int.	Annick Bergeron	annick.bergeron@colval.qc.ca	450-373-9441 # 316
Registraire	Pierre-Luc Desmeules	pierre.luc.desmeules@colval.qc.ca	450-373-9441 #401

**Un document informatif avec des coordonnées plus étoffées vous sera remis à votre arrivée.*

Médiagraphies

Immigration, Francisation et Intégration Québec

[Conditions d'admissibilité](#)

[Documents requis selon le pays ou le territoire](#)

[Capacité financière](#)

Gouvernement de Canada

[Permis d'études – Conditions d'admissibilité](#)

[Obtenir un permis d'études – Obtenir les documents requis](#)

[Certificat d'acceptation du Québec](#)

[Permis d'études – Après avoir présenté une demande](#)

[Gouvernement du Canada – Numéro d'assurance sociale – Avant de présenter une demande](#)

Fédération des Cégeps

[Bourse de courts séjours](#)

[Fédération des Cégeps – programmes de mobilité et bourses](#)

[Bourses d'excellence](#)

[Fédération des Cégeps – Permis d'études – Après avoir présenté une demande – Empreinte digital](#)